



## INFORMATIONS

LIEU : Gray (70100)

### STRUCTURE D'ACCUEIL :

Cabinet médical composé de 3 médecins généralistes

MODE D'EXERCICE : Libéral

REMUNERATION : /

### PROFIL RECHERCHE :

Vous devez être titulaire du diplôme de médecine et avoir un casier judiciaire vierge.

### CONDITIONS :

Permis B + véhicule personnel obligatoire

### CONTACT :

Amélie RAMAGET, Chargée de mission santé au Pays Graylois  
03 84 64 91 30  
sante@pays-graylois.fr

Docteur BAILLY  
03 84 64 85 42  
[alainbailly@gmail.com](mailto:alainbailly@gmail.com)

## MEDECIN GENERALISTE (H/F)

### Contexte :

Départ en retraite d'un des trois médecins fin juin 2020.

### Informations sur la structure d'accueil :

Cabinet médical situé dans le haut de la ville de Gray, dans une résidence, avec un parking situé en face (place Boichut).

Présence d'autres professionnels de santé sur la commune (podologue, kinésithérapeutes, infirmiers, angiologue...), d'un hôpital (Centre Hospitalier du Val de Saône – CHVS) et d'EHPAD.

Cabinet de plain-pied, composé de :

- 3 salles de consultation,
- 1 secrétariat commun (1,2 ETP),
- 1 salle d'attente,
- 1 salle détente.

Les 3 médecins utilisent un logiciel commun pour le suivi de leurs patientèles : ELODOC.

Les trois professionnels de santé sont associés au sein d'une Société Civile de Moyens (SCM) à hauteur de 2 500€ / mois, permettant de financer les charges du cabinet, le matériel informatique, le personnel (femme de ménage et secrétaires) et les impôts.

### Description du poste

Vous exercerez avec 2 médecins généralistes. Ces deux derniers sont spécialisés en addictologie, ergologie et médecine du sport.

Le médecin partant à la retraite est spécialisé en téléconsultation psychiatrique, gériatrie et médecine du sport.

Il fait également des consultations au sein de l'EHPAD Cournot-Changey. + Déplacements à domicile

Chaque médecin dispose de sa propre patientèle. Le regroupement permet aux professionnels de se remplacer (pour les urgences notamment).

Possibilité de faire des remplacements 1 semaine / mois avant le départ officiel en retraite du professionnel.